



282 rue du Cellier
17190 St Georges d'Oléron
Tél 05 46 76 51 41 – Fax 05 46 75 48 59

Saint-Georges, le 5 novembre 2013

Compte-rendu du 1^{er} Conseil d'école

Absents excusés :

Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale du Chapus : **Mme Vié**

Monsieur le Maire de Saint-Georges d'Oléron : **Mr Proust**

Mme Marquet Isabelle, enseignante de CM2

Présents :

Madame l'Adjointe chargée des affaires scolaires : **Mme Sobieraj**

Mme la Déléguée Départementale de l'Education Nationale : **Mme le Berrigaud**

Mesdames, Messieurs les Représentants de parents d'élèves:

Carole Breton, Marine Poitou, Stéphanie Savella, Cécile Nadreau, Vanessa Brossier

Mesdames, Monsieur les enseignants de l'école :

Sandrine Robert-Itier : CP et direction, Nicolas Fel CE1, Gentianne Saillard CE2,

Marie Gasc CM1, Christelle Fournier ZIL.

Mme la responsable du service enfance jeunesse: **Fabienne Poitou**

ORDRE DU JOUR

- Installation du nouveau conseil
- Validation du règlement intérieur de l'école
- Point sur les effectifs de la rentrée 2013
- Organisation des classes et APC
- Validation du projet de nouveaux rythmes scolaires
- Le bilan 2012-2013 de la coopérative
- Restauration scolaire
- Questions diverses

1 Installation du nouveau conseil

Présentation des personnes présentes et rappel des objectifs du conseil d'école.

Objectifs du conseil d'école

Il exerce notamment les compétences suivantes :

- vote le règlement intérieur de l'école
- élabore le projet d'organisation de la semaine scolaire dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé,
- donne tous avis et présente toutes les suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (dont les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens alloués à l'école)
- donne son accord sur l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles, etc.

2 Règlement intérieur

Le règlement en cours est validé pour cette année et une proposition est faite pour le modifier au prochain conseil d'école afin de le rendre plus lisible.

Un parent propose de réaliser une fiche ludique pour les élèves.

Les enseignants rappellent qu'ils travaillent les règles de vie dans leur classe.

La charte de la laïcité est présentée avant d'être affichée devant l'école.

Mme Sobieraj explique que la Mairie n'a pas encore de directives préfectorales pour faire accompagner la charte, des drapeaux et de la devise de la France au fronton de l'école.

Mme le Berrigaud, DDEN, suivra cette information.

3 Les effectifs

Les élèves sont actuellement de 98 au 5 novembre 2013.

Le seuil de fermeture d'une classe est autour de 103 élèves pour 5 classes.

Un premier comptage a lieu cette quinzaine.

Répartition actuelle:

CP:21/CE1:16/CE2:18/CM1:18/CM2

Mme Sobieraj nous informe qu'il devrait y avoir prochainement l'arrivée de deux nouveaux élèves.

4 Organisation des classes

Le projet d'école 2012-2016, présenté l'année dernière, est suivi cette année avec notamment un travail commun dans le domaine de la résolution de problèmes.

Les projets collectifs:

- En sport : participation aux rencontres sportives communes aux écoles d'Oléron
 - Le cross (novembre)
 - La course d'orientation (mars)
 - Les jeux traditionnels (juin)
- Dans le domaine des arts
 - Visite du musée d'Oléron (convention de 10 visites sur l'année pour l'école)
 - Participation au projet d'opéra Orphée et Eurydice (apprentissage de chants et participation aux représentations du 14 et 16 février 2014 à la salle du Trait d'Union de Saint-Georges).
- Apprentissage des langues
 - Accueil d'une assistante anglaise une semaine par mois /5 fois dans l'année.

Par classe

- En sport :
 - CM2: surf en juin (10 séances)
 - CM1: voile en septembre/octobre et mai/juin
 - (10 séances) hand-ball (6 séances novembre /décembre)
 - CE2/CE1/CP: piscine (15 séances)
- Dans le domaine des arts
 - Participation des CE2 et CM1 au festival Vision d'Afrique
 - Participation à « école et cinéma » pour les CE2.
 - Participation des CP aux rencontres lecture
 - Visite de la médiathèque en fonction des projets de chacun.

Un parent demande si une classe de neige sera organisée cette année. L'enseignante de CM2 n'a pas déposé de projet en ce sens et il faudra attendre son retour pour connaître ses projets. Il est rappelé aux parents qu'un projet de classe de découverte est d'abord un projet qui vient d'un enseignant avec des objectifs pédagogiques.

Activités pédagogiques complémentaires

L'organisation et les objectifs des APC sont modifiés par rapport à l'année dernière.

Le temps d'APC avec les enfants est de 36 heures et entre enseignants de 24 heures.

Elles sont organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Les activités pédagogiques complémentaires peuvent s'adresser à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants pour l'acquisition des compétences du Socle commun.

De manière générale, on veillera à prendre en compte les recommandations suivantes : Adapter la durée des APC en fonction de l'âge des élèves, une demi-heure au CP et jusqu'à une heure au cycle 3.

Ces activités restent facultatives et soumises à l'accord des parents qui sont informés par courrier.

Voici l'organisation dans la semaine choisie cette année par l'équipe des enseignants.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
	soir	soir	soir	soir
Cycle 2 CP	De 16h15 à 16h45	De 16h15 à 16h45 En période 1/2	De 16h15 à 16h45 En période 3/4/5	De 16h15 à 16h45 (p.3 et 4)
CE1	De 16h15 à 17h (p.2)	De 16h15 à 17h15 (période 1) De 16h15 à 17h (p.3, 4 et 5)	De 16h15 à 17h15 (période 1) De 16h15 à 17h (p.2, 3, 4 et 5)	
Cycle 3 CM1/CM2	De 16h15 à 17h15	De 16h15 à 17h15 Pour les périodes avec 2 créneaux /P3		
CE2	De 16h15 à 17h15 Pour les périodes avec 2 créneaux/P3	De 16h15 à 17h15		

En fonction des projets de chacun, il pourra y avoir des modifications dans les jours d'APC toujours après en avoir informé les parents.

Participation des classes aux évènements festifs des deux écoles et activités communes avec les partenaires de l'école (APE, CDC et mairie)

Décembre:

Lundi 16: projection du film COOP à 14h dans la salle du Trait d'Union

Mardi 17: Spectacle de 15h à 16h « Ferme les yeux » compagnie AlumeCiel. Ce spectacle est offert par la mairie.

A partir de 16h15: Accueil des parents et des élèves de maternelle goûter et présentation des activités du soir à tous avec une formule portes ouvertes jusqu'à 17h15/18h.

Février

Opéra

Semaine du 10 au 14: Participation à la semaine de résidence d'artistes pour la préparation de l'Opéra puis participation possible au spectacle le 14 au soir et le 16 en après-midi. (GS au CM2)

Carnaval

Jeudi 20: 15h-16h Défilé dans les rues de Saint-Georges (thème des animaux)

Proposition de parcours passant par la maison de retraite.

A partir de 16h15: Goûter et ateliers avec les parents (portes ouvertes)

Juin : festival Pierre Loti : Spectacle de Babar

Kermesse collective fin juin

Mme Sobieraj a appelé le comité des fêtes pour reprendre le contact avec l'école. Nous attendons la réponse de Mr Vinet, le président.

L'organisation des différents évènements sera discutée avec les différents partenaires de l'école pour établir un programme commun.

L'école participera à l'action du CCAS qui distribue des colis de Noël aux personnes âgées en faisant des dessins.

5 Rythmes scolaires : la proposition suivante faite à la suite de réunions avec les parents d'élèves et les représentants de la mairie est présentée.

École Élémentaire du Trait d'Union

282, rue du Cellier
17190 SAINT-GEORGES D'OLÉRON
05.46.76.51.41
e-st-georges-doleron@ac-poitiers.fr



Proposition d'emploi du temps pour la semaine de 5 jours Rentrée 2014

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H45-12h Classe 3h15	8H45-12h Classe 3h15	9h-12h Classe 3h	8H45-12h Classe 3h15	8H45-12h Classe 3h15
12h-13h30 Déjeuner	12h-13h30 Déjeuner	Récapitulatif	12h-13h30 Déjeuner	12h-13h30 Déjeuner
13h30-15h30 Classe 2h	13h30-15h30 Classe 2h	Temps de classe 24h	13h30-15h30 Classe 2h	13h30-15h30 Classe 2h
15h30-16h45 APC ou/et Ateliers périscolaires	15h30-16h45 APC ou/et Ateliers périscolaires	APC 36h annuelles Ateliers périscolaires A définir en fonction des possibilités	15h30-16h45 APC ou/et Ateliers périscolaires	15h30-16h45 APC ou/et Ateliers périscolaires

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Sobieraj précise que la gratuité sera maintenue pour les activités et la garderie.

6 Le bilan de la coopérative et projets en 2013-2014

Mandataire: Mr Fel

Co-mandataire: Mme Robert-Itier

En caisse à ce jour, il y a 10176,37 € (8826,30 € à la fin de l'exercice précédent)

Don de l'APE : 960 € (bénéfices des activités de 2012-2013)

Souscription des parents d'élèves : 645 € (43 cotisations pour 86 familles soit 50% de participation)

Bénéfices des photos de classe : 341,72 €

Don Amicale de Sauzelle : 200€

Le financement de la coopérative par la commune pour 2013 : 800€ par classe pour l'année civile (pour gérer directement les frais de transport pour les petites sorties).

Prévision de participation aux frais pour:

- Ateliers de chants et de théâtre pour participer au projet Opéra,
- Participation à Ecole et cinéma, Vision d'Afrique, Festival Pierre Loti
- Créations collectives en arts visuels
- Convention avec le musée d'Oléron
- Visite de sites sur Oléron et à l'extérieur

7 Restauration scolaire

Mme Poitou responsable du service enfance jeunesse présente le nouveau fonctionnement de la restauration scolaire.

Depuis début Septembre grand changement au niveau de l'organisation de la **cantine scolaire** les repas sont élaborés à la cuisine centrale du CCAS et livrés en liaison froide dans un véhicule adapté. La cantine est devenue « cuisine satellite » où les repas sont remis en température et servis aux enfants. A partir de janvier 2014, les produits locaux seront privilégiés (entreprise de La Rochelle pour le poisson ou La Cotinière). Les marchés locaux sont en train d'être étudiés.

- Règlement cantine : plutôt bien perçu par les parents
 inscription à l'année : majoritaire
 inscription occasionnelle : ne concerne que 10 familles
- Permis à points : expliqué aux enfants
 nécessaire pour éviter les débordements
- Tarifs : 2.80 €, du fromage et un dessert tous les jours.

Le nouveau fonctionnement permet moins de gaspillage.

Les repas ne sont pas facturés si l'enfant est absent.

Le menu est affiché et sera disponible sur le site internet de l'école.

Petit rappel d'horaires de **garderie**, ouverture 7h30 le matin et fermeture 19h le soir.

Je me tiens à l'entière disposition de tous les parents aux jours et heures scolaires.

J'assure la liaison très importante pour la communication entre les écoles, la mairie et le CCAS.

8 La communication de l'école

Vous pouvez consulter régulièrement le blog de l'école

<http://web-ia.ac-poitiers.fr/ia17/e.elem-st-georges-oleron/>

pour trouver des informations sur l'école, les classes, la cantine et les activités du soir.

Les représentants de parents d'élèves ont également communiqué leurs adresses mail et proposent de faire un trombinoscope pour que les parents les connaissent mieux.

La séance est levée à 20h.

Secrétaire de séance : Mme Gasc, enseignante.